

République française

Département du PAS DE CALAIS

Commune de Saint-Floris

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/04/2026

Nombre de membres :

Vote

Afférents : 15

A l'unanimité : Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : 15

Qui ont pris part au vote : 15

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS-PREFECTURE de BETHUNE le 09/04/2026 et publication ou notification du : 09/04/2026

L'an 2026, le 07 avril à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Floris s'est réuni ancienne médiathèque, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. DEBAECKER OLIVIER, Maire en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 30 mars 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 30 mars 2026.

Présents : Mmes BONNEL MELANIE, DELCROIX LAETITIA, DELGERY ADELAÏDE, DUFRENOY PERRINE, EVRARD LUDIVINE, LACHERY CATHERINE, MASSE CELINE ; MM : BAUW OLIVIER, BOUWY MAXIME, CALONNE STEPHANE, CASTILLE BERTRAND, DEBAECKER OLIVIER, DELFORGE JEROME, LEROUX SEBASTIEN, WEILLAERT YVES MARIE.

A été nommée secrétaire : M. BAUW Olivier

### 2026/26- CONVENTION ET PARTICIPATION CLSH ET STAGES A THEME COMMUNE DE SAINT-VENANT

M. le maire rappelle que chaque année la commune participe financièrement au centre de loisirs sans hébergement et aux stages à thème de Saint-Venant : 20€ par jour d'inscription et par enfant, avec une régularisation financière possible en fonction du bilan annuel.

Après lecture des conventions et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'accepter le renouvellement de la participation financière de la commune au centre de loisirs et aux stages à thème de Saint-Venant

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 09 avril 2026

Le maire,

OLIVIER DEBAECKER

